



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Compte-rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel du 27 novembre 2012

La réunion du CT spécial unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. François SENERS, secrétaire général du Conseil d'Etat

L'ordre du jour portait les points suivants :

Approbation du procès verbal de la séance du 21 juin 2012 du comité spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Aucune observation n'a été émise. Nous vous rappelons que l'ensemble de ces procès verbaux sont en ligne sur le site de l'intranet du Conseil d'Etat.

Présentation de l'expérimentation et de la mise en place du télérecours.

Mme Helmlinger a fait le bilan des premières expérimentations portant sur le contentieux fiscal et conduites au Conseil d'Etat et au TA de Paris.

Ces premières expérimentations seront suivies d'une seconde phase qui débutera le 1^{er} avril 2013 dans juridictions du ressort des cours administratives de Nantes et de Nancy puis seront généralisées à l'ensemble des juridictions administratives de métropole..

Cette réforme aura un impact important sur les méthodes de travail aussi FO a souhaité qu'en amont de sa mise en œuvre des formations soient dispensées, qu'un audit sur le matériel existant (capacité réseau externe et interne) soit réalisé et que la livraison des doubles écrans indispensables à l'utilisation de l'application soit effective avant l'été.

Elle nous a été présentée non seulement comme une réforme de l'administration mais également comme une réelle possibilité d'économie des dépenses liées aux frais d'affranchissement.

Bilan 2012 de la formation et présentation du plan de formation 2013

La directrice du centre de formation des juridictions administratives a détaillé l'ensemble des formations dispensées au titre de l'année 2012. Trois types d'action ont été menés : adaptation au poste de travail, qualification et acquisition de nouvelles qualifications. Ensuite, le plan de formation 2013 nous a été présenté.

En 2012, 1550 agents ont reçu une formation soit sur le site du CFJA de Montreuil soit des formations délocalisées (environ 39 %). Ce qui représente 2600 journées de formation en totalité.

Après la présentation du plan de formation pour année 2013, Force Ouvrière a demandé qu'une attention toute particulière soit accordée aux formations à réaliser dans le cadre de la mise en place des TJC et du télérecours.

FO réclame une augmentation substantielle de la rémunération des agents délivrant des actions de formation continue en interne et notamment lors de la mise en place du télérecours au profit des agents référents qui devraient être au nombre de 20.

Après de nombreuses demandes de notre organisation syndicale, un examen de pupitre sera organisé dans le premier trimestre 2013. Il sera précédé d'une préparation. Cette opération a pour but de régulariser la situation d'agents occupant cette fonction et qui ne sont pas reconnus à ce titre et ne bénéficient donc pas de la prime attachée à cette fonction.

FO a émis le souhait qu'une remise à plat de la répartition de cette prime soit effectuée sur l'ensemble des juridictions. Pour mémoire, la répartition précédente avait été réalisée en 2000. Depuis cette date le métier de correspondant informatique a très largement évolué tant au niveau des connaissances professionnelles exigées qu'au niveau du parc informatique sous leur responsabilité dont l'importance s'est largement accrue.

Le CFJA, s'est étonné du manque de remontée des informations sur les besoins en formation exprimés lors des entretiens professionnels. Une opération de communication sera lancée dans le 1^{er} trimestre.

Point d'information sur les perspectives budgétaires pour 2013

M. le secrétaire général du Conseil d'Etat a été plutôt rassurant en ce qui concerne les perspectives budgétaires pour les trois années à venir. En effet, 40 postes au recrutement ont été autorisés. Ces postes se répartiront principalement sur la CNDA et ensuite sur les juridictions administratives et le Conseil d'Etat.

Les crédits du titre II seront en augmentation de 5,6 %, et ceux destinés à l'investissement et au fonctionnement augmenteront quant à eux de 2,2 %, des nouvelles assez positives dans le contexte actuel. Une stabilisation de ces crédits est même prévue pour 2014.

FO a demandé que soit présenté au prochain comité technique un bilan effectif greffe magistrat pour évaluer le ratio sur l'ensemble des juridictions administratives et avoir ainsi une vision globale des effectifs des greffes.

Régimes indemnitaire (PFR des agents de catégorie A – Complément exceptionnel de rémunérations des agents de catégorie B et C – sujétions particulières

Comme les années précédentes les juridictions ont été divisées en 3 groupes donnant la répartition suivante :

Montant de référence 2012 FORFAITAIRE	
1 ^{er} groupe (ratio > à 160 = 16 juridictions)	550,00 euros
2 ^{ème} groupe (ratio > à 100 et < 160 = 24 juridictions)	450,00 euros
3 ^{ème} groupe (ratio < à = 6 juridictions)	400,00 euros
Montant de référence 2012 MODULATION	
POUR LES 3 GROUPES 350,00 euros	

En ce qui concerne la PFR pour les agents de catégorie A l'augmentation de 2,5 % de la partie F s'est traduite de la manière suivante :

CAOIM = 1070 euros + 200 euros
AT. PR. = 1060 euros + 200 euros
ATT. = 850 euros + 200 euros

La mise en place de la PFR pour la catégorie B initialement prévue au 1^{er} janvier 2013 a été reportée.

Deux groupes de travail réunissant l'Administration et l'ensemble des organisations syndicales des greffes ont examiné les tableaux de répartition des indemnités de sujétions particulières. Pour certains des observations ont été émises et corrigés par les juridictions.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales

Transfert des payes des agents de greffe

Il nous a été assuré que l'intégralité du transfert des payes des juridictions administratives serait terminée au 1^{er} janvier 2013. FO suivra avec vigilance la mise en place de ce transfert, car il est impératif qu'il n'y ait pas de retard dans le paiement des agents pour le mois de janvier 2013.

Point d'information sur la mise en place du référent sûreté

Des référents sûreté ont été désignés au sein de chaque juridiction.

Une première formation portant sur la police de l'audience et les comportements face à des situations à risque a réuni 12 stagiaires au CJFA. Ces formations devront être reconduites en 2013.

Le CFJA a également conçu en partenariat avec la direction de l'accueil et de la sécurité du Conseil d'Etat et la société Réor une formation qui s'intitule « attentifs ensemble » visant à mettre en situation les agents face à des menaces verbales, des attitudes malveillantes voire à des agressions physiques.

La prise de conscience de FO sur ces sujets date de longtemps et il est dommage que le C.E. ait attendu le grave accident de notre collègue du TA de Besançon pour réagir et mettre en place des formations sur ce sujet.

Il convient également de continuer à mettre en place des moyens pour protéger les agents après analyse de leurs besoins et avec les instances de concertation concernés.

Localisation des postes CAIOM dans les juridictions administratives

Une répartition des emplois de conseiller d'administration dans les greffes des juridictions nous a été présentée. Sur les 19 emplois possibles, deux postes ont été gelés, les agents en poste ne réunissant pas les conditions exigées. Une réflexion devrait être lancée courant 2013 sur de possibles modifications quant à la répartition de ces postes budgétaires compte tenu des changements intervenues dans l'organisation de certaines juridictions.

Désignation d'un représentant du personnel au comité d'action sociale

FO avait interrogé l'administration sur la présence possible d'un membre d'une organisation syndicale au comité d'action sociale lors de l'évocation de sujets intéressant les agents des greffes. Une réponse positive nous a été donnée.

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Spécial/CTS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS

Titulaires: M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS) - Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS) - Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS) - Mme Corinne PIGNOL/TA Rennes (CTPS) -

Suppléants: - M. Sébastien CHALMANDRIER (CAA de Nancy) – MME Brigitte LECOEUR (TA de Melun) – MME Christiane PEYRE (CAA de Marseille) – M. Bruno NIEUWAER (TA de Lille)

ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :

www.fo-prefectures.com

